

FilO'Parc

Règlement Intérieur

L'accès au parc implique l'acceptation du présent règlement intérieur

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activités ludiques permettant au participant de cheminer en hauteur, de façon autonome et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports. Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par leur nom.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

En cas de mauvaises conditions météorologiques (Alerte orange par Météo France : vent fort et/ou rafales de vent violentes, orage avec risque de foudre), la direction se réserve le droit d'**évacuer temporairement ou définitivement et sans préavis les parcours et le site** pour votre propre sécurité. Dans le cas où la météo ne permettrait pas une reprise de l'activité le jour même, **aucun remboursement ne peut être**. Un bon d'entrée vous sera remis pour venir effectuer l'activité un autre jour. Ce bon sera valable 1 an.

CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux installations et au Domaine est interdit au public non muni d'une réservation ou droit d'entrée fait au préalable et en dehors des horaires d'ouverture. Le Domaine de la Grande Noë est une propriété privée incluant routes, chemins, parkings, terres agricoles, bois et bâtiments. Les propriétaires se réservent le droit de faire appliquer le droit de leur propriété en dehors des activités prévues par Filo'Parc et les Cabanes de la Grande Noë. La direction se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de non-respect de cette règle. La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions suivantes. **La gendarmerie sera alertée immédiatement pour toute personne surprise dans l'enceinte du parc en dehors des heures d'ouverture.**

Pour accéder aux activités, il faut impérativement :

- Détenir une réservation ou droit d'entrée pour chaque participant et accompagnateur
- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile
- Les consignes de sécurité et l'ensemble du règlement intérieur sont supposés être lus, compris, acceptés et appliqués dès l'achat de votre droit d'entrée
- La pratique du parcours et l'accès au Domaine sont interdits à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute autre substance pouvant altérer ses capacités et/ou modifier son comportement (drogue, substances illégales, médicaments spécifiques...), ou ayant un comportement agressif ou violent sous peine d'exclusion. Aucun remboursement ou report ne pourra être exigé
- Être en bonne santé : **Cette activité est strictement interdite aux personnes présentant des troubles cardiaques, respiratoires, aux personnes souffrant d'ostéoporose, d'hypertension artérielle, de maladies articulaires, neurologiques, ou ayant le vertige.** Elle est malheureusement **interdite** aussi aux **femmes enceintes**. Évoluer dans les filets même en douceur peut être préjudiciable à leur futur bébé et à elle-même.
- Pour les enfants de 10 ans et plus pratiquant l'activité sur le parcours, la présence d'un adulte au sol est OBLIGATOIRE durant tout le déroulement de l'activité si un adulte ne pratique pas l'activité avec l'enfant.
- Les enfants de MOINS DE 10 ANS pratiquant le parcours devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un adulte sur le parcours

Nous nous réservons l'autorisation d'interdire l'accès au parcours à toute personne ne semblant pas en mesure d'effectuer cette activité en respectant les consignes de sécurité élémentaires et indispensables à sa propre sécurité. La signalétique au départ de chaque atelier doit être consultée. Les plateformes et ateliers ne devront pas être surchargés.

INTERDICTIONS

- **Il est interdit d'escalader les parois verticales de filets** : Filets de sécurité
- **Les animaux ne sont pas admis**, à l'exception des chiens guides pour personnes malvoyantes.
- **Il est interdit de manger, fumer et boire dans les filets** et dans les zones de cheminement.
- Il est formellement **interdit d'introduire** dans l'enceinte du Domaine **tout objet tranchant ou arme**.
- Il est strictement interdit de fumer dans la forêt au sol et/ou sur les parcours.

TENUE

Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de pratiquer l'activité avec une tenue adaptée. Ne garder sur vous aucun objet susceptible de s'accrocher (lunettes, foulards, bijoux...) ou de tomber (clés, monnaie...). Les chaussures non fermées et tongs sont interdites. Il est interdit de se présenter torse nu. D'une manière générale, les pratiquants se doivent de respecter les conseils et/ou consignes donnés par les opérateurs. **Vous effectuez les différents parcours de manières autonomes : Vous êtes responsables de votre propre sécurité.**

SUR PLACE

Les personnes munies d'un billet dont les accompagnants sont autorisés à circuler uniquement dans l'enceinte du parcours clairement balisée et à profiter des jeux extérieurs dans la cour et intérieurs à l'accueil. Il est interdit de sortir des sentiers qu'ils soient balisés par des cordes ou non afin de ne pas piétiner la végétation environnante. Attention également à la potentielle chute d'objet sous les filets.

Par respect de la nature et des opérateurs du parc, nous vous prions de prendre soin de l'environnement dans lequel vous êtes accueillis. Nous vous remercions de bien vouloir jeter **vos déchets dans les poubelles prévues** à cet effet et se trouvant à droite à l'extérieur des installations sanitaires (WC). **Des cendriers sont également à votre disposition** dans la zone destinée aux fumeurs (terrace de l'accueil).

ATTENTION

- Toute personne ne respectant pas ces consignes ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres sera interdite d'entrée sur le Domaine et des dédommagements pourront lui être réclamés
- Toute personne irrespectueuse des autres (opérateurs, agents d'accueil et d'entretien, personnels du snack et/ou clients) sera interdite d'entrée sur le Domaine et des dédommagements pourront lui être réclamés.

SECOURS AUX PERSONNES

Chaque membre du personnel est titulaire de l'AFPS.

Toute personne en difficulté repérée par un surveillant ou une tierce personne pourra faire appel au surveillant ou sera directement secourue par ce dernier.

Toute personne ayant subi une blessure, hématome ou autre, devra le jour même le déclarer à la direction du parc.

Toute personne se plaignant d'une blessure, n'ayant pas fait la déclaration à la Direction le jour même, sera déclarée comme non-avenante.

En cas d'évacuation du parcours, le point de ralliement se situe au niveau de l'accueil.

Assurance

Dans le cadre de l'exploitation de son parc, la SARL de la Grande Noë a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie MMA.

La SARL de la Grande Noë ne pourra être tenue pour responsable de vol ou perte d'effets personnels des pratiquants, des accompagnateurs ou des visiteurs dans l'enceinte du Domaine ; ne pourra être tenue pour responsable de dégradations ou vols qui pourraient survenir dans les véhicules stationnés sur le parking.

Filo'Parc et la SARL de la Grande Noë n'assurent aucune responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité ou du présent règlement intérieur.

Liberté informatique

Dans le cadre de la liberté informatique, il vous sera demandé de nous signaler votre refus par écrit d'être photographié ou filmé sur le site.

Règlement intérieur établi le 23/01/2023

FILIO'Parc - SARL de la Grande Noë - La Grande Noë 61290 MOULICENT - ☎ 06 58 54 21 24 - grandenoe@gmail.com

www.lagrandenoe.com - Siret 529 238 990 00012